

Afin de bénéficier du prélèvement automatique, merci de compléter cette autorisation de prélèvement et de la retourner à l'adresse figurant au bas de cette page (service Direction des Affaires Scolaires et de l'enfance).

CODE FAMILLE	
-----------------	--

Restauration scolaire

Garderies

ALSH du mercredi

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Ville de Douai à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Ville de Douai.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 50 ZZZ 500115

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Mairie de Douai

Adresse : CS 80836

Code postal : 59508

Ville : DOUAI cedex

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_____ (_____)

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Ville de DOUAI. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Ville de DOUAI. **Si mon prélèvement est rejeté 2 fois de manière consécutive, la Direction des Affaires Scolaires et de l'Enfance se réserve le droit d'interrompre les prélèvements.**